



## COMMISSION SPORTIVE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

8 avenue Joffre  
89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60  
Mail : [sforey@yonne.fff.fr](mailto:sforey@yonne.fff.fr)

PV 120 SP 30

PV de la Commission Sportive du 16 décembre 2025

**Président de séance :** Monsieur Didier SCHMINKE

**Présents :** Messieurs Jean-Michel BATRÉAU, Vincent CABIN et Mickaël ROMOJARO (en Visio)

**Assiste :** Madame Floriane FRANCQUEMBERGUE (administratif)

**Début de la réunion : 17h00**

### Changements dates, horaires, terrains

#### Match 54936248 du 22.11.2025 St Fargeau 1 – Toucy Champ.1 U13 D3 Gp F

La commission,

- Compte tenu de l'annulation de la journée,
- Donne ce match à jouer le 17 janvier 2026 à 10h00.

#### Match 54933780 du 20.12.2025 UF Tonnerrois 1 – Ravières 1 U15 D2 Gp D

La commission,

- Prend note de la demande du club de l'UF Tonnerrois, via Footclubs, d'avancer la date du match,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 17 décembre 2025 à 14h45.

#### Match 55018131 du 20.12.2025 St Georges 1 – Auxerre SC 1 U18 D1

La commission,

- Prend note de la demande du club de St Georges, via Footclubs, d'inverser le lieu de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 20 décembre 2025 à 15h00 sur les installations d'Auxerre Sports Citoyen,
- Inverse également le match retour qui se jouera donc à St Georges.

#### Match 53450987 du 10.05.2026 Gron Véron 1 – Entente Florentinoise 2 D2 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande du club de Gron Véron, via Footclubs, de reporter la date du match,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 17 mai 2026 à 15h00.

*Monsieur Didier SCHMINKE n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.*

#### Match 54435071 du 15.02.2026 Cerisiers 2 – Charmoy 1 D3 Gp B

La commission,

- Compte tenu de la programmation de deux rencontres ce jour,
- Donne ce match à jouer le 15 mars 2026 à 12h30 (1<sup>ère</sup> date de libre).



### **Match 54436823 du 25.01.2026 Asquins Montillot 1 – Chablis 1 D3 Gp D**

La commission,

- Compte tenu de la programmation de deux rencontres ce jour,
- Donne ce match à jouer le 15 février 2026 à 14h30.

### **Match 54436827 du 1<sup>er</sup>.02.2026 Asquins Montillot 1 – Quarré St Germain 1 D3 Gp D**

La commission,

- Compte tenu de la programmation de deux rencontres ce jour,
- Donne ce match à jouer le 25 janvier 2026 à 14h30.

### **Match 54933885 du 20.12.2025 Coulanges 1 – Aillant 1 U15 D2 Gp E**

La commission,

- Prend note de la demande du club de Coulanges, via Footclubs, d'inverser la rencontre
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 20 décembre 2025 à 13h30 sur les installations d'Aillant.

### **Match 55018642 du 20.12.2025 Cerisiers 1 – Avallon 1 U18 D1**

La commission,

- Prend note de la demande du club d'Avallon, via Footclubs, de reporter la date du match,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 11 avril 2026 à 16h00 (1<sup>ère</sup> date de libre).

## **Matches non joués**

### **Match 54936234 du 13.12.2025 Coulanges Vermenton 2 – Ravières 1 U13 D3 Gp E**

La commission,

- Prend note du courriel de l'arbitre de la rencontre, via son adresse officielle, indiquant l'annulation du match en raison de l'impraticabilité du terrain,
- Donne ce match à jouer le 17 janvier 2026 à 10h00.

### **Match 55018648 du 13.12.2025 Auxerre SC 1 – Entente Florentinoise 1 U18 D1**

La commission,

- Prend note du courriel de l'arbitre de la rencontre, via son adresse officielle, indiquant l'annulation du match en raison d'un brouillard trop épais pour permettre à la rencontre de se dérouler,
- Donne ce match à jouer le 21 février 2026 à 15h30.

*Monsieur Didier SCHMINKE n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.*

### **Match 54434996 du 14.12.2025 Cerisiers 2 – Neuvy Sautour 1 D3 Gp B**

La commission,

- Prend note du courriel de l'arbitre de la rencontre, via son adresse officielle, indiquant l'annulation du match en raison de l'impraticabilité du terrain,
- Donne ce match à jouer le 1<sup>er</sup> février 2026 à 14h30.

### **Match 55178276 du 14.12.2025 Sergines 1 – Varennes 2 Coupe Auxerre Sports**

La commission,

- Prend note du courriel de l'arbitre de la rencontre, via son adresse officielle, indiquant l'annulation du match en raison de l'impraticabilité du terrain,
- Donne ce match à jouer le 1<sup>er</sup> février 2026 à 14h30.



### **Match 53450925 du 07/12/2025 Gâtinais 1 – Mont St Sulpice 1 D2 Gp A**

La commission,

- Prend note du rapport de l'arbitre de la rencontre, indiquant l'annulation de la rencontre en raison de l'impraticabilité du terrain,
- Donne ce match à jouer le 15 février 2026 à 14h30.
- Annule l'amende de 30€ au club de Gâtinais pour non-envoi de feuille de match papier (amende 5.24).

### **Arrêtés municipaux**

#### **Match 55019143 du 13.12.2025 Champigny 1 – Gâtinais 1 U18 D2 Gp A**

La commission,

- Prend note du courriel du club de Champigny, via leur adresse officielle, indiquant qu'un arrêté municipal interdit l'utilisation de leurs installations sportives,
- Donne ce match à jouer le 21 février 2026 à 15h30.

#### **Match 54434720 du 14.12.2025 Malay le Grand 2 – St Sérotin 1 D3 Gp A**

La commission,

- Prend note du courriel du club de Pont sur Yonne, via leur adresse officielle, indiquant qu'un arrêté municipal interdit l'utilisation de leurs installations sportives,
- Donne ce match à jouer le 15 février 2026 à 14h30.

#### **Match 54434988 du 14.12.2025 Charmoy 1 – Seignelay 1 D3 Gp B**

La commission,

- Prend note du courriel du club de Charmoy, via leur adresse officielle, indiquant qu'un arrêté municipal interdit l'utilisation de leurs installations sportives,
- Donne ce match à jouer le 1<sup>er</sup> mars 2026 à 15h00.

### **Forfaits**

#### **Match 54954817 du 20.12.2025 Ravières 1 – AJ Auxerre 1 U13U15F**

La commission,

- Prend note du courriel du club de l'AJ Auxerre en date du 16.12.2025 indiquant faire forfait pour la rencontre contre Ravières 1,
- En application de l'article 12 du règlement des championnats jeunes,
- Donne match perdu par pénalité pour forfait déclaré à l'équipe AJ Auxerre 1 au bénéfice de l'équipe de Ravières 1,
- Score : Ravières 1 = 3 buts, 3 points ; AJ Auxerre 1= 0 but, - 1 point,
- Amende de 30€ pour forfait déclaré jeunes au club de l'AJ Auxerre (amende 6.11).

#### **Match 55019271 du 13.12.2025 Vermenton 1 - Ent. Florentinoise 2 U18 D2 Gp C**

La commission,

- Prend note du courriel du club de l'Entente Florentinoise, en date du 12.12.2025 indiquant faire forfait pour la rencontre contre Vermenton 1,
- En application de l'article 12 – forfait du règlement des championnats jeunes :  
*« Forfait Général (amende prévues aux Droits financiers et amendes) qui intervient au quatrième forfait dans un même championnat jeunes.*  
*Lorsqu'en cours d'épreuve, un club est exclu du championnat, déclaré forfait général, mis*



*hors compétition, il est classé dernier et comptabilisé comme tel. »*

- Attendu que le match du 13 décembre 2025, Vermenton 1 contre l'Entente Florentinoise 2 est annulé suite au forfait de l'équipe de l'Entente Florentinoise 2
- Attendu que ce forfait est le 4<sup>ème</sup> pour l'équipe de l'Entente Florentinoise 2
- Dit l'équipe de l'Entente Florentinoise 2 en forfait général dans le championnat U18 D2 Gp C,
- Inflige une amende de 60€ au club de l'Entente Florentinoise pour forfait général avant le 31/12 (amende 6.18).

*Monsieur Didier SCHMINKE n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.*

## Réserve

La commission prend note de la réserve non confirmée de l'équipe Sens FC 2 lors de sa rencontre contre Vermenton 1 en Seniors D1 le 14.12.2025.

### Match 54936065 du 13/12/2025 Sergines/Pont/St Sérotin 1 – Champigny 13 U13 D3 Gp A

La commission,

Prend note du courriel du 16 décembre 2025 du club de Sergines, via leur messagerie officielle, indiquant la réserve d'après match rédigée de la manière suivante : « *Je soussigné THONI Quentin numéro de licence 2544415149, dirigeant pour les U13 de L'ENT. SPS89, porte une réserve sur la qualification et la participation au match de TRICHARD Éden et DESMAS Jeremy joueurs de l'équipe de Champigny 13.* »

*Motif : ces joueurs susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure de leur club ne peuvent être incorporés en équipe inférieure et participer à la présente rencontre, l'équipe supérieure ne jouant pas le jour de la rencontre ou les 24 heures suivantes ou précédentes. »*

La commission, vu les pièces au dossier,

- Jugeant en premier ressort,
- En application des articles 141 bis, 142, 186 des R.G.,
- Dit la réserve d'après match du club de Sergines recevable en la forme, , en application du règlement des RG- article 167: « *Ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure, le joueur ou la joueuse qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle au sens de l'article 118, disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain (ou le surlendemain, s'il s'agit d'un match de Championnat de Ligue 2 décalé au lundi).*  »
- Laisse la possibilité au club de Champigny de fournir ses observations sur les faits susmentionnés, et ce pour le **lundi 22 décembre**, délai de rigueur,
- Demande au secrétariat de débiter le compte du club de Sergines de la somme de 32€ - frais de dossier - confirmation de réserve (amende 4.01).

## FMI

### Match 54936296 du 03/12/2025 Chablis 1 – Auxerre Stade 3 U15 D3 Gp G

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Chablis,
- Enregistre le score : Chablis 1 = 8 – Auxerre Stade 3 = 2

### Match 54935912 du 06/12/2025 Avallon 1 – Avallon 2 U13 D2 Gp F

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club d'Avallon,
- Enregistre le score : Avallon 1 = 4 – Avallon 2 = 1



### **Match 54936249 du 06/12/2025 Andryes 1 – St Fargeau 1 U13 D3 Gp F**

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Chablis,
- Enregistre le score : Andryes 1 = 11 – St Fargeau 1 = 0

### **Match 54933925 du 13/12/2025 Sens FC 3 – Paron 1 U13 D2 Gp B**

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Sens FC,
- Enregistre le score : Sens FC 3 = 2 – Paron 1 = 4

### **Match 54934121 du 13/12/2025 Auxerre Stade 2 – Toucy/Champignelles 1 U13 D2 Gp D**

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club d'Auxerre Stade,
- Enregistre le score : Auxerre Stade 2 = 1 – Toucy/Champignelles 1 = 1

### **Match 54936232 du 13/12/2025 Champs 2 – Avallon 4 U13 D3 Gp E**

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match du club et du constat d'échec du club de Champs,
- Enregistre le score : Champs 2 = 17 – Avallon 4 = 2

### **Match 54936291 du 13/12/2025 Chablis 1 – Venoy 1 U13 D3 Gp G**

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Chablis,
- Enregistre le score : Chablis 1 = 2 – Venoy 1 = 7

### **Match 55019205 du 13/12/2025 Héry 1 – Ent. Toucy Diges 2 U18 D2 Gp B**

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club d'Héry,
- Enregistre le score : Héry 1 = 2 – Toucy Diges 2 = 3

## **Tournois**

La commission, en lien avec la commission technique, homologue les tournois suivants :

- St Sérotin : Tournoi U13 le 14 juin 2026
- Sens Franco Portugais : Tournoi U7 et U13 le 8 mai 2026
- Sens Franco Portugais : Tournoi U9 et U11 le 9 mai 2026
- Fontaine la Gaillarde : Tournoi U13 le 10 mai 2026
- Gâtinais en Bourgogne : Tournoi Futsal U11 et U13 les 14 et 15 février 2026
- Sens FC : Tournoi U9 le 13 juin 2026.

**Fin de la réunion : 18h00.**

**Le Président de séance**

**M. Didier SCHMINKE**

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G ».